

**Conseil de sécurité**Distr. générale  
23 décembre 2004

Original: français

---

**Lettre datée du 21 décembre 2004, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 14 décembre 2004 que m'a adressée le Ministre des affaires étrangères et de l'immigration de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sir Rabbie L. Namaliu, au sujet du processus de paix à Bougainville et du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville (MONUB), dont vous trouverez une copie ci-jointe (voir annexe)\*.

Je félicite le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les parties de Bougainville d'avoir surmonté leurs divergences de vues et d'avoir adopté la Constitution de Bougainville, ouvrant ainsi la voie aux élections d'un gouvernement autonome de Bougainville. Les préparatifs pour la tenue des élections, dont les détails figurent dans la lettre du Ministre des affaires étrangères, ont déjà commencé. Un calendrier des élections a également été établi par la Commission électorale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en consultation avec l'Administration de Bougainville. Il est donc clair que le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les parties de Bougainville demeurent fermement attachés à appliquer l'Accord de paix sans plus de retard.

S'agissant du plan d'élimination des armes, l'un des principaux éléments de l'Accord, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'administration provinciale de Bougainville poursuivent leurs efforts, avec l'aide de la MONUB, en vue d'encourager les ex-combattants à détruire les 6 % restants des armes mises en sûreté, ce qui devrait contribuer à lever le dernier obstacle au lancement du processus électoral.

Comme les membres du Conseil le savent, la MONUB surveille la situation en matière de sécurité et en rend compte au Comité consultatif pour le processus de paix dont elle assure la présidence. Ce rôle est particulièrement crucial au cours de la période menant aux élections. Du fait de la reprise des activités de Francis Ona dans l'ensemble de Bougainville, il est impératif que la MONUB continue de faciliter le dialogue entre ses partisans et les dirigeants de Bougainville jusqu'à la fin des élections. Une fois que le Gouvernement autonome de Bougainville aura été mis en place, celui-ci assumera les fonctions du Comité consultatif et la MONUB se sera acquittée intégralement de ses fonctions. Le Gouvernement autonome de Bougainville se chargera aussi de régler directement la question de la « zone d'accès interdit ».

---

\* The annex is circulated in the language of submission only.



Les préparatifs des élections, qui ont été menés de façon transparente et exhaustive par le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, constituent une évolution positive et méritent notre soutien. Il faudrait tout mettre en œuvre pour appuyer les progrès accomplis jusqu'à présent afin de permettre aux parties de mener à bonne fin le processus de paix en juin de l'année prochaine.

Compte tenu de ce qui précède, je serais reconnaissant au Conseil de bien vouloir répondre positivement à la demande du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée tendant à maintenir la présence de la MONUB à Bougainville et je recommande que le mandat de la Mission d'observation soit prorogé pour une période de six mois, jusqu'au 30 juin 2005, afin qu'elle puisse finir de s'acquitter de ses fonctions, qui ont été approuvées par le Conseil.

(Signé) Kofi A. **Annan**

**Annexe**

**Letter dated 14 December 2004 from the Minister for Foreign  
Affairs and Immigration of Papua New Guinea addressed  
to the Secretary-General**

[Original : anglais]